

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 22 février 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19

. En exercice :
19

. Qui ont pris part à la
délibération : 17

Vote 17
Pour 17
Contre 0
Abstention 0

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-deux février
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames
BEGNIS, GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.

Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme
ROVERE à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI,
Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAION
16/02/2024

DATE AFFICHAGE
23/02/2024

Objet de la délibération :

OPERATION DE NETTOYAGE SUBAQUATIQUE DU PLAN D'EAU

Le Maire informe le conseil municipal que :

Considérant que le port de Saint-Florent est certifié "Port Propre et actif en
biodiversité" et s'engage activement en faveur de la biodiversité,

Considérant qu'une opération de nettoyage subaquatique du plan d'eau est
nécessaire, celle-ci n'ayant pas été réalisée depuis plusieurs années,

Considérant que l'Office de l'Environnement dans le cadre du programme "Port
Propre" finance 80% des coûts de cette opération,

L'estimation des coûts de l'opération est de **9.000 euros HT**.

Le plan de financement sera le suivant :

Port de Saint Florent 1.800 euros HT
Office de l'environnement de la Corse 7.200 euros HT

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Le port de Saint-Florent entreprendra une opération de nettoyage subaquatique du
plan d'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.